



Vétérans (1/2/3/4/5) : Nés avant le 01/01/1984, 1974, 1964, 1954, 1944

Séniors : Du 01/01/1984 au 31/12/2004

Juniors (4/3/2/1) : Nés en 2005, 2006, 2007 et 2008

Cadets (2/1) : Nés en 2009 et 2010

Minimes (2/1) : Nés en 2011 et 2012

Benjamins (2/1) : Nés en 2013 et 2014

Poussins : Nés en 2015 et après

Cotisations Licences :

Pour les adhésions jusqu'à fin décembre 2023 : la cotisation est intégrale (tarifs ci-dessous).

Pour celles de janvier à juin 2024 : montant de la part FFFT + prorata temporis de la part du club.

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2ème adhérent résidant sous le même toit.

- Championnat par équipes
 - Vétérans, Seniors : **95,00 €**
 - Poussins à Juniors : **75,00 €**
- Loisirs
 - Toutes catégories d'âge : **65,00 €**

Le paiement doit se faire au moment de l'inscription :

- Paiement par **chèque** à l'ordre de : Arras Tennis de Table.
- Délai de paiement : indiquer la date d'encaissement au dos du chèque.
- Paiement en plusieurs fois (renouvellement de licence) : joindre **l'ensemble des chèques** en précisant les dates d'encaissement au dos des chèques (date limite du dernier chèque le 15/12/2023).
- Demande spécifique : se renseigner auprès du trésorier.

◆ Première demande de licence :

- ◆ **Pour toute inscription** (compétition ou loisirs) :

- Majeurs :

- **1) certificat médical obligatoire**: mention : n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

- Mineurs :

- **1) certificat médical ou attestation 23-10-2** (auto-questionnaire de santé mineurs)

- **2) Bordereau de demande de licence** + fiche de renseignements dûment complétée et signée.
- **3) Règlement de la cotisation**
- **4) Copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport,...) ou livret de famille**

Tout dossier (pièces 1-2-3-4) doit être remis complet.

◆ Renouvellement de licence

- Bordereau de demande de licence
- Règlement de la cotisation
- Selon la réponse au questionnaire de santé (23-10-1 ou 23-10-2) : Certificat médical (voir ci-dessus) ou attestation 23-10-1 ou 23-10-2.

Type de licence

- La licence compétition permet de participer à l'entraînement, au championnat par équipe le samedi ou le dimanche et les compétitions individuelles (frais d'inscription en sus de la cotisation).
- La licence loisir permet de participer uniquement aux entraînements (vous ne pourrez pas faire de compétition ni en équipe, ni individuelle). Transformation possible en licence compétition en cours de saison.